



Procès-Verbal Conseil Municipal du 12 août 2026

Présents : Joffrey Astier, Patrick Baranger, Sylvie Bargoin, Olivier Bony, Corinne Chazeix, Sylvie Chazeix, Arthur Daldin, Jean-Michel Huché

Pouvoir : Léa Jaillant à Patrick Baranger.

Excusés : Angélique Dupuy-Mercier, Julien Tabard

Ordre du jour :

1. Validation du PV de la réunion de conseil du 2 juillet 2026
2. Délibération décisions modificatives budget commune
3. Délibération décision modificative budget eau
4. Délibération choix de l'établissement bancaire pour souscrire une ligne de trésorerie
5. Présentation de l'installation d'une laverie automatique "WASH ME" dans les locaux de l'ancienne agence postale
6. Présentation du projet d'implantation d'une borne de recharge électrique "Chargezy"
7. Présentation de l'offre santé communale, la santé pour tous vos concitoyens par Mme Patricia Fargeix-Ceyssat de l'agence PLR de Murol
8. Questions diverses.

La séance débute à 16h00.

Corinne Chazeix est nommée secrétaire de séance.

1. Validation du PV de la réunion du 2 juillet 2026

Il est adopté à l'unanimité suite à quelques compléments.

2. Délibération décisions modificatives budget commune

De l'équipement neuf pour l'employé communal a été acheté à hauteur de 3900 € (tronçonneuse à main, élagueuse à perche, taille-haie, débrousailluse, souffleur avec reprise de l'ancien). Les équipements précédents étaient en mauvais état ou cassés. L'achat de ces équipements doit faire l'objet d'une décision modificative au budget de la commune car il faut basculer la somme de 4130 € de la section fonctionnement à la section investissement. La différence de montant correspond à la reprise du souffleur qui fait l'objet d'une écriture comptable différente.

Une deuxième délibération est à voter relative au recrutement du nouvel adjoint technique principal territorial, pour les fonctions d'employé communal arrivé cet été. La rémunération et les charges (15 k€) font également l'objet d'un basculement d'écriture.

3. Délibération décision modificative budget eau

Un virement de 9315 € est à verser du budget de la commune sur le budget eau. Il correspond à des travaux supplémentaires pour le raccordement d'un privé sur le réseau d'eau de Soussat.

Le conseil vote à l'unanimité les trois décisions modificatives présentées.

4. Délibération choix de l'établissement bancaire pour souscrire une ligne de trésorerie

Suite au PV de la réunion du 02 juillet, deux banques ont été consultées pour abonder une ligne de trésorerie de 77 k€ correspondant au versement des subventions pour la construction du City Park, le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne.

Le conseil vote à l'unanimité en faveur de la Caisse d'Epargne pour un taux d'intérêt plus bas.

5. Présentation de l'installation d'une laverie automatique "WASH ME" dans les anciens locaux de l'agence postale

Le conseil s'est rendu à l'ancienne agence postale pour mieux visualiser l'aménagement à venir. L'entreprise "WASH ME" propose d'installer une laverie automatique avec 2 machines (9 et 12 kg), même prestataire et machines qu'à Carrefour Contact à Rochefort Mgne. Elles seront mises à la disposition de tous : randonneurs et toute autre personne, y compris les habitants d'Orcival. Les travaux de raccordement électrique, eau et évacuation, sont de l'ordre de 3 k€ et seront supportés par la commune, sachant que le prestataire reverse une quote-part à la commune sur le nombre d'utilisations de ces équipements. Après discussion, le conseil est favorable pour que Jean-Michel Huché poursuive la démarche auprès du fournisseur. Un aménagement complet de cette salle est à réfléchir, l'ancien mobilier de la poste restant à évacuer.

6. Présentation du projet d'implantation d'une borne de recharge électrique "Chargezy"

Jean-Michel Huché a contacté la société "Chargezy - Territoire Energie" pour envisager l'installation de bornes électriques sur la place et répondre à la demande des touristes équipés de voitures électriques. Le coût d'installation est à la charge de la commune (10 k€ pour 1 équipement avec 2 emplacements ; 80% de charge en ½ heure). Le lieu proposé est à côté de la place de parking "handicap" vers le préau de la mairie. Après discussion, le conseil est favorable pour que Jean-Michel Huché poursuive la démarche auprès du fournisseur et qu'une subvention soit demandée.

7. Questions diverses

Arthur Daldin demande à remplacer le panneau "INRA – Le Roc" par "Le Roc" au niveau du carrefour des routes au-dessus du bâtiment neuf. Une demande sera faite auprès du Conseil Départemental.

Il demande à envisager des travaux pour contourner l'eau de ruissellement lors de gros orages qui descend de la rue du Presbytère et s'engouffre entre la Pachade et l'Office de Tourisme entraînant graviers dans la bouche d'évacuation des eaux pluviales. La demande est enregistrée.

Il demande à réfléchir pour organiser une journée citoyenne pour nettoyer le cimetière. Elle pourrait s'organiser sur le modèle de l'Heure Citoyenne.

Jean-Michel Huché fait part d'un courrier qu'il a reçu de la part de quelques commerçants du bourg. Il concerne

les vélos des visiteurs qui sont entreposés contre une vitrine ou un mur durant leur pause. Etant donné le prix de certains vélos électriques, le cycliste préfère l'avoir à proximité de lui. Ces commerçants demandent à installer des arceaux dans le bourg.

François Génin a engagé une démarche personnelle en installant des arceaux privés derrière l'Hôtel Roche. La demande est enregistrée, il faut trouver le bon emplacement : grilles devant le parking central, en ajouter au niveau de l'Office de Tourisme....

Corinne Chazeix informe que l'aménagement envisagé autour du city park (cf PV 02 juillet 2026) n'est pas souhaitable pour les Bâtiments de France au motif que *"par son positionnement dans le parc municipal, le city park est très perceptible au centre de celui-ci et afin d'en assurer une bonne intégration, il est nécessaire que son apparence soit la plus discrète possible, en employant notamment des teintes sobres et sombres se fondant dans l'environnement paysager existant.... Il convient plutôt de privilégier des structures et des matériaux naturels de teintes sobres afin de respecter le cadre naturel existant et d'accentuer la mise en valeur de la basilique protégée monument historique"*.

8. Présentation de l'offre santé communale, la santé pour tous vos concitoyens par Mme Patricia Fargeix-Ceyssat de l'agence PLR de Murol

Patricia Fargeix-Ceyssat est invitée au conseil pour présenter sa démarche pour les assurances AXA. Elle rappelle qu'une convention avait été signée en 2019 et 2020 avec la commune et non renouvelée depuis. Cette convention engage la commune à fournir uniquement une salle pour recevoir les personnes intéressées par une offre Mutuelle Santé, contrat dépendance, contrat d'obsèques... Patricia Fargeix-Ceyssat porte l'ensemble de la logistique de cette opération et conduira les entretiens chez les personnes demandeuses. Elle souligne le fait qu'elle sera un relais de proximité, notamment pour les personnes âgées.

Le conseil est invité à réfléchir avant de signer une convention AXA - Commune.

Pas d'autre question n'est portée à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h30.